

*Question présentée par la députée :  
Mme Anne Emery-Torracinta*

*Date de dépôt : 27 juin 2013*

## **Question écrite urgente**

**Une personne handicapée qui campe à la place des Nations pour protester : cela ne devrait-il pas interpeller la classe politique ?**

La tragique histoire d'Eric Grassien a suscité un large mouvement de solidarité à Genève<sup>1</sup>.

Or, depuis début juin, Eric Grassien campe sur la Place des Nations pour protester. En effet, tétraplégique suite à un accident, il cherche un logement adapté à ses besoins afin de pouvoir rester autonome, logement dans lequel il puisse garder sa chienne Laïka.

Comme il l'affirmait dans Le Courrier du 11 juin: « *Je me bats pour moi et pour tous les autres* », insiste Eric Grassien, qui a fait de la mobilité son combat depuis des années. Et de rappeler un fait parmi d'autres, que nous vérifierons d'ailleurs à la place des Nations: certains arrêts de tram sont trop éloignés du trottoir. *Quelques centimètres franchis allègrement d'un pas leste, mais un obstacle pénalisant pour les personnes à mobilité réduite. «Je veux interpeller les politiques à l'approche des élections»<sup>2</sup>.*

La situation d'Eric Grassien nous rappelle que l'accessibilité de nombreux bâtiments reste encore problématique à Genève et que trop peu de logements sont aujourd'hui adaptés à une personne en chaise roulante.

---

<sup>1</sup> Voir notamment : <http://www.tdg.ch/geneve/actu-genevoise/Le-handicape-le-plus-mediatisé-de-Suisse-vient-d-obtenir-le-permis-B/story/30802430>

<sup>2</sup> [http://www.lecourrier.ch/110293/une\\_semaine\\_de\\_sit\\_in\\_en\\_fauteuil\\_roulant](http://www.lecourrier.ch/110293/une_semaine_de_sit_in_en_fauteuil_roulant)

De surcroît, il faut savoir que la Constitution, nouvellement entrée en vigueur, prévoit :

- Art. 38 (Droit au logement) : *Le droit au logement est garanti. Toute personne dans le besoin a droit d'être logée de manière appropriée.*
- Art. 209 (Personnes handicapées), al.2 : *Lors de constructions nouvelles, les logements et les places de travail sont rendus accessibles et adaptables aux besoins des personnes handicapées. Lors de rénovations, les besoins de celles-ci sont pris en considération de manière appropriée.*
- 

Mes questions sont donc les suivantes :

- **Dans la mesure où Eric Grassien dit vouloir interpeller les politiques, quelle réponse le Conseil d'Etat entend-il lui donner, notamment au regard du respect de l'article 38 de la Constitution ?**
- **Quand le Conseil d'Etat va-t-il déposer un projet afin d'adapter notre législation en matière de constructions aux exigences de l'article 209 de la Constitution ?**

Je remercie le gouvernement de sa réponse.